

LE CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (C.N.I.G)

Le Conseil national de l'information géographique est une instance consultative créée par décret du 26 juillet 1985, modifié le 21 juillet 1992, placée auprès du ministre de l'équipement.

Le CNIG comprend 31 membres permanents :

- un président,
- quatre élus locaux :
 - un président de Conseil général
 - un président de Communauté urbaine,
 - et deux maires
- quinze représentants des Ministères chargés respectivement de :
 - l'Industrie,
 - l'Aménagement du territoire,
 - le Plan,
 - le Budget,
 - le Commerce extérieur,
 - la Défense,
 - l'Agriculture,
 - les Départements et territoires d'Outre-mer
 - la Recherche
 - l'Education nationale,
 - l'Equipement,
 - les Transports,
 - la Mer,
 - l'Environnement,
 - la Coopération,
- neuf représentants de producteurs d'information géographique :
 - Direction Générale des Impôts,
 - Centre National d'Etudes Spatiales,
 - Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
 - Institut Géographique National,
 - Ordre des géomètres,
 - deux représentants du personnel de l'IGN, deux représentants du personnel du Cadastre
- deux personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de l'Equipement.

Placé sous l'autorité du Président du CNIG, le Secrétaire général est assisté d'agents du ministère du Budget, du ministère chargé de l'Equipement, de l'I.G.N. et, si besoin est, d'agents d'autres ministères représentés au Conseil.

◆ Ses missions

Le CNIG contribue au développement de l'information géographique en tenant compte des besoins exprimés par les utilisateurs publics ou privés, par :

- des avis sur la politique nationale en la matière,
- des avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires,
- la coordination des programmes annuels de production et de diffusion de l'information géographique,
- l'élaboration de spécifications et projets de normes dans le domaine de l'information géographique,
- l'analyse des besoins des utilisateurs,
- des recommandations pour améliorer les techniques, encourager les recherches et les développements notamment pour l'instrumentation.

◆ Ses actions

- examen annuel de la production d'information géographique en France,
- définition des spécifications de l'information géographique de base,
- recommandations pour la modernisation et la numérisation du plan cadastral,
- établissement d'un guide économique des SIG,
- observatoire des SIG,
- normalisation des formats d'échange,
- soutien à la diffusion des informations de base,
- développement de la concertation (commissions, colloques, forums, publications).

◆ Ses manifestations

- 1987 Forum FI3G à Lyon (10-13 juin),
- 1988 Journée de la Recherche (13 avril) :
" *La recherche géographique : orientations, fonctionnement, perspectives.* "
- 1989 Journée de la Recherche (12 juin) :
" *La télédétection : applications, outils, perspectives.* "
Prix innovation
Séminaire " SIG à grande échelle " (21 novembre).
- 1990 Journée de la Recherche (22 mai) :
" *Echange et diffusion des données géographiques numériques.* "

- 1991 Journée de la Recherche (17 mai) :
"Repères du futur : géodésie et nivellement".
- 1992 Forum FI3G à Strasbourg (25-27 mai).
- 1993 Journée de la Recherche (29 juin) :
"Repères du futur : nouveau système de référence géodésique".
- 1994 Journée de la Recherche (31 mai) :
"Qualité des données".
- 1995 Journée de la Formation en information géographique (6 avril)
- Journée de la Recherche (juin) :
"Partenariat des données".

◆ Ses commissions et groupes de travail

Le Conseil institue des commissions spécialisées, des commissions permanentes et des groupes de travail. Les commissions sont constituées de membres du Conseil ou de leurs représentants et de personnalités choisies en raison de leur compétence ou de leur qualification au regard des sujets à traiter. Elles peuvent en outre recueillir tous avis autorisés dans le domaine dont elles sont chargées.

■ Commission de l'information géographique topo-foncière à grande échelle

Mise en place en 1986, instituée par le même décret que le CNIG, elle a pour mission de :

- coordonner l'action des services publics intervenant dans la conception et la réalisation du plan de base topo-foncier,
- élaborer des propositions spéciales de financement pour certaines opérations et expériences-pilotes intéressant plusieurs organismes,
- émettre des avis sur les programmes de travail mis au point pour l'élaboration du plan de base topo-foncier.

- Ses travaux :

- enquête de besoins de plan topo-foncier au 1/5000 destiné à couvrir la totalité du territoire,
- enquête de besoins du plan topo-foncier au 1/2000 qui a amené à substituer la notion de "plan topo-foncier" à celle plus générale d'"information topo-foncière de base" comportant les canevas de points d'appui densifiés, l'information issue des plans cadastraux numérisés et les informations topographiques complémentaires appuyées sur les canevas,
- création d'un groupe de travail CNIG-CIGREF pour dresser les bases d'un accord national et étudier l'automatisation des techniques de numérisation,
- élaboration, mise au point, édition et diffusion des spécifications de l'information topo-foncière de base (ITFB),
- élaboration et édition des spécifications de prises de vues aériennes,
- enquête auprès des CDIL (comités départementaux d'information et de liaison des levés à grande échelle)

consultés pour étudier la possibilité d'être le relais du CNIG au plan local ; préparation des arrêtés et création des CDIG,

- co-signature du protocole d'informatisation du plan cadastral.

■ Commission de l'évaluation de l'utilité économique et sociale de l'information géographique

Mise en place en 1986, elle a terminé son mandat qui était de :

- faire le point de l'état et des perspectives techniques, ainsi que des besoins prévisibles des utilisateurs,
- analyser les caractéristiques propres des productions d'information géographique,
- élaborer des outils d'évaluation applicables à celles-ci.

- Ses travaux :

- grilles d'analyse de produits,
- compte satellite de l'information géographique,
- élaboration d'une méthodologie de type économique,
- enquête sur les moyens consacrés à l'information géographique en France,
- expertise économique de l'information géographique et de ses diverses applications,
- édition de l'ouvrage "Utilité et valeur de l'information géographique" Ed. Economica,
- mise en place d'un comité de pilotage pour la réalisation d'un "Guide économique des SIG" Ed. Hermès.

■ Commission de l'économie

Mise en place en 1985, elle a pour objectif prioritaire de mieux connaître le marché et de fournir à court terme les éléments pratiques permettant de donner son essor au marché français dans le domaine de l'information géographique. Cette commission transversale utilise les travaux des autres commissions et groupes de travail nécessaires à la connaissance de ce secteur d'activité.

■ Commission du plan numérique national

Mise en place en 1987, elle a terminé sa mission qui consistait à examiner les implications techniques, administratives, juridiques et financières de l'éventuelle mise en œuvre d'un plan numérique national.

■ Commission nationale de toponymie

Mise en place en 1987, elle coordonne les efforts des divers organismes ayant à traiter de la toponymie. Elle est chargée de :

- analyser les méthodes actuellement en vigueur pour le traitement des toponymes,
- proposer un programme national d'action,
- élaborer des projets de textes réglementaires destinés à normaliser la désignation des objets topographiques. Ses travaux doivent permettre à terme l'établissement de fichiers cohérents utilisables pour la cartographie aussi bien que pour les organismes ou les personnes ayant à utiliser les noms de lieux.

- Ses travaux :

- étude comparative des toponymes IGN et Cadastre,
- publication du guide IGN de toponymie cartographique,
- participation au projet " dictionnaire national des lieux habités ",
- projet de système informatique pour les toponymes,
- protocole d'accord franco-québécois.

■ Commission permanente de la recherche géographique

Mise en place en 1986, elle a pour mission d'organiser les concertations indispensables sur les méthodes, organisations et formes de produits. Elle met en place des groupes de travail sur des sujets spécifiques dont les recommandations sont transmises par le CNIG pour approbation. Un certain nombre de spécifications techniques, de produits et/ou de propositions d'actions sont ainsi élaborés dans un esprit de large consensus. Elle est chargée de :

- évaluer l'état des recherches menées dans le domaine géographique par les différents organismes français concernés,
- engager une réflexion sur les objectifs généraux de celles-ci, et notamment d'identifier les secteurs insuffisamment traités où des initiatives devraient être prises,
- assurer une information réciproque des partenaires et de proposer éventuellement leur coordination dans certains domaines.

- Ses groupes de travail :

- Développement de l'utilisation des images spatiales

Mis en place en 1987.

Ses travaux :

- définition des cartes sur fond d'images-terme générique " iconocartes ",
- enquête auprès des utilisateurs sur leur désidérata en matière d'imagerie numérique future, issue des capteurs satellitaires de la période post 2000 (résultat : prédilection pour des échelles > 15000),
- participation à l'observatoire " SIG et télédétection " de Scot-conseil,
- table ronde annuelle d'échange d'informations sur les projets, méthodes, outils recherche entre les différents partenaires de la télédétection spatiale,
- examen de l'intérêt et des spécifications ad hoc de couverture nationale en spatio-cartes,
- réflexion en cours sur l'aide à la maîtrise d'ouvrage et méthodes contrôle qualité.

- Nouveau système de référence géodésique

Mis en place en 1988.

Ses travaux :

- approbation du nouveau système géodésique,
- recommandations de mise à disposition RBF 01 (1000 points nouveaux) et RBF 02 (6000 points anciens),

- mise en place d'un groupe d'étude sur la réforme des textes réglementaires de 1948 et 980.

- Positionnement statique et dynamique

Mise en place en 1990

Ses travaux :

- préconisation de la mise en place d'un nouveau système national de référence géodésique dénommé Réseau Géodésique Français (RGF),
- élaboration d'un guide pour utilisateurs de GPS,
- veille technologique sur l'ensemble des systèmes de positionnement statique et dynamique,

- Nivellement

Mis en place en 1991

Ses travaux :

- étude documentaire notamment pour faire mieux connaître les caractéristiques des réseaux existants,
- étude technique pour élaborer les spécifications du réseau de l'an 2000 compatible avec les réseaux européens,
- avant-projet de recommandations,
- mise en place de trois sous-groupes :
- techniques et spécifications de processus,
- diffusion des données,
- géoïde.

- Instrumentation

Mis en place en 1992

Ses travaux :

- enquête pour analyser la situation en matière d'instrumentation de photogrammétrie numérique,
- enquête sur les matériels de numérisation automatique,
- établissement d'un lexique des termes usuels de géomatique.

- Qualité des données

Mis en place en 1992

Ses travaux :

- description des procédés de contrôle de la qualité des données,
- contribution française aux travaux du TC 287 «Information géographique», - classification des critères de qualité avec détermination de leur signification, des règles de cohérence et des limites de cette classification.

■ Commission de la normalisation, des formats d'échange de données géographiques numériques

Mise en place en 1988, elle est chargée d'élaborer ;

- une structure logique générale applicable à tout type

de données géographiques,
- un format d'échange adapté à cette structure,
- un système de codification des entités géographiques, de leurs attributs respectifs et de leurs opérateurs de relations.

- Ses travaux :

- enquête pour inventaire des formats utilisés en France,
- définition d'un modèle conceptuel universel,
- comparaison de deux normes internationales et choix,
- rédaction et publication de la norme EDIGÉO,
- enquête publique sur le projet de norme,
- demande de création d'un CYT (technical committee) européen pour l'information géographique auprès du CEN qui a abouti à la mise en place du TC 287 avec attribution à la France de sa présidence et de son secrétariat,
- définition des mesures pour faciliter la mise en service de la norme,
- nomenclature d'échange.

■ Commission de la formation en information géographique

- Sous-commission métiers

Mise en place en 1994 pour appréhender l'aspect des métiers de l'information géographique, proposer et structurer les actions qui s'imposent, elle est composée de ;

- *industriels* ; producteurs de données et produits standards, producteurs d'outils et systèmes généraux,
- *prestataires* ; élaborant des produits et offrant des services intermédiaires, conseil, assistance, formation,
- *utilisateurs finaux* ; services publics de l'Etat, des

collectivités territoriales et locales, concessionnaires de réseaux de services publics, utilisateurs professionnels privés.

- Ses travaux :

- enquête auprès des employeurs et auprès des employés sur les formations professionnelles du secteur d'activité géomatique,
- esquisses d'un état des lieux des problèmes de formation en information géographique,
- établissement d'un fichier des organismes de formation,
- établissement d'un catalogue de l'offre de formation,
- établissement d'une typologie des métiers,
- échanges avec organismes de formation à l'étranger,
- journée de la formation 6 avril 1995 dans le cadre du salon M.A.R.I.

■ L'observatoire national des S.I.G.

C'est à la demande de professionnels qui souhaitent avoir une meilleure connaissance des composants de l'économie et du marché de l'information géographique que le C.N.I.G. a pris la décision de mettre en place cet observatoire.

Une enquête a été lancée en Octobre 1994 pour collecter les informations permettant d'identifier le site, sa dimension, sa gestion, les flux de données, etc.

La liste des partenaires, membres du comité de pilotage, est ouverte et l'avantage d'y participer tient aux possibilités d'accès à toute information.

Actuellement, quelques 600 sites ont été identifiés.